

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2014-14 en date du 05/03/2014 approuvant le compte administratif 2013 du budget assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Mars 2014, à 18H30, suivant convocation en date du 26 Février 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	11	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, BABAUDOU Pascal, FAUCHER Alain, COUSTY Gilles, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel, BERGER Thierry, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, Aurore DUFOUR.

Représentés : MM. PASQUET Christophe à Roger DESROCHE, COLLENNE Michelle à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du budget assainissement, dressé par M. LEBLOIS Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		866,61	6024,61		6024,61	866,61
Opérations de l'exercice	37846,83	45967,74	29056,26	28869,61	66903,09	74837,35
TOTAUX	37846,83	46834,35	35080,87	28869,61	72927,70	75703,96
Résultats de clôture		8987,52	6211,26			2776,26
Restes à réaliser			1325,00		1325,00	
TOTAUX CUMULES		8987,52	7536,26		1325,00	2746,26
RESULTATS DEFINITIFS		8987,52		7535,96		1451,26

2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



La Geneytouse, le 11 Mars 2014

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS